

## CAPSO

Conformément au texte voté en CTM d'avril dernier, à compter de 2019, au sein du périmètre de chaque CMG et du SPAC (tel que défini en vertu des dispositions du décret du 12 décembre 2011) il est constitué :

⇒ Une commission d'avancement propre à chaque employeur local dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est au moins égal à 350 et intérieur ou égal à 500 ;

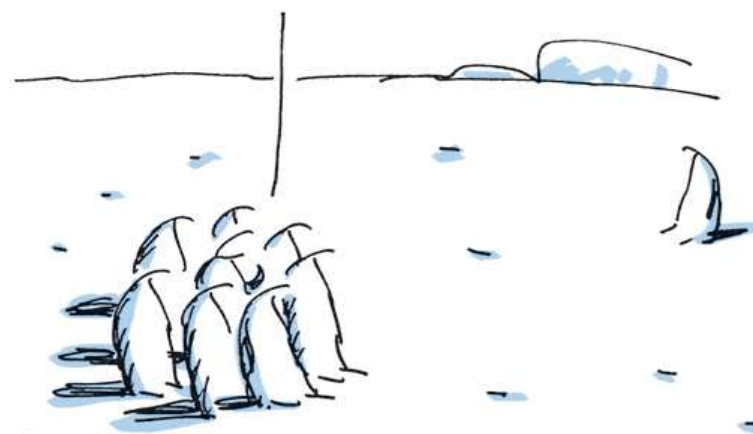
⇒ Une ou plusieurs commissions d'avancement mixtes regroupant les employeurs locaux dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est inférieur à 350.

Le directeur du CMG ou le chef du SPAC décide du regroupement des employeurs locaux au sein des commissions d'avancement mixtes.

Par dérogation, il est institué une commission d'avancement dans chaque établissement dont l'effectif en personnels à statut ouvrier est supérieur à 500 (Les 3 AIA de Clermont – Bordeaux – Cuers). Le directeur d'établissement en assure la présidence.

## Autodérision

C'est une question d'unité de mesure :  
|  
en militant. ressenti, on est hyper-nombreux.



Malgré une participation en baisse lors de l'action Fonction Publique du 22 mai dernier, l'intersyndicale adresse une lettre ouverte aux usagers des services publics. Les services publics permettent d'assurer l'intérêt général et contribuent à la cohésion sociale et territoriale. Ils participent d'un projet de société solidaire tourné vers l'avenir, garantissant le vivre ensemble.

## A retenir

### ➔ Contractuels D49

L'échéance du 18 mai aura permis à chacun de 360 agents relevant du décret du 3 octobre 1949 dits D49, de faire un choix, comme de ne pas le faire, d'évolution statutaire au regard des propositions de l'administration et portées par l'UNSA depuis 18 mois. Une réunion DRHMD le 30 mai permettra de réaliser un bilan global de cette opération. L'UNSA rendra compte.

### ➔ Frais de déplacement

L'UNSA exige la revalorisation des frais de déplacement des agents publics, dont les taux sont inchangés depuis de nombreuses années. Il n'est pas admissible que des agents en soient de leurs frais lors de déplacements professionnels, que ce soit en termes d'hébergement notamment sur Paris et les grandes agglomérations, ou en termes de prise en compte des repas, encore d'indemnités kilométriques.



Mon choix  
c'est l'Unsa!